

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DISSAY-SOUS-COURCILLON

DATE DE CONVOCATION : 03 DECEMBRE 2019
DATE D’AFFICHAGE : 03 DECEMBRE 2019
NOMBRE DE CONSEILLERS : en exercice : 14
Présents : 11
Votants : 12 (1PP)

L’an deux mil dix-neuf, le **MARDI DIX DECEMBRE**, à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la
présidence de Monsieur Jacques LAUZE, Maire.

Étaient présents: LAUZE, RICHARD, BOURIN, Mme CHEVALLIER, Mrs DHOMMEE, Mme HOFFMANN,
CHAUVIN, Mmes DURFORT et BOUDEVIN, Mr METIVIER et Mme MANCEAU.

Absents: Mr GASIOR pouvoir à Mr BOURIN, Mr PEZANT et Mme GILBERT-VINCENT non excusés.

Madame Évelyne CHEVALLIER a été élue Secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a adopté le compte-rendu de sa précédente séance.

Monsieur Jacques LAUZE a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

Objet : RESTAURATION SCOLAIRE : Tarifs au 01/01/2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que RESTORIA, prestataire de services pour la fourniture des
repas à la cantine va augmenter ses repas de 1,826 % au 1^{er} Janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide suivre l’augmentation appliquée par RESTORIA comme
suit :

14,90 € le carnet de 4 tickets de cantine pour tous les enfants rationnaires

4,16 € le repas pour tout le personnel communal

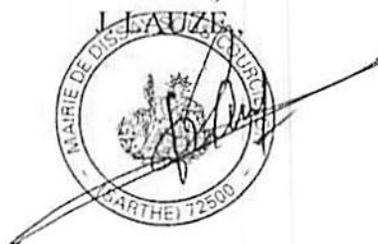
6,11 € le repas pour toute autre personne

et ce à compter de la vente des tickets début Janvier 2020

Certifiée conforme.

Le Maire,

J. LAUZE



contenu du message

de	"Stéphanie GUILLAUME" <s.guillaume@restoria.fr>
à	"mairie.dissay.72@wanadoo.fr" <mairie.dissay.72@wanadoo.fr>
date	13/11/20 12:04
objet	RESTORIA : Révision tarifaire Janvier 2021

Cher client,

Vous nous accordez votre confiance afin d'assurer la fourniture de repas cuisinés livrés pour votre établissement et nous vous en remercions.

Le contrat qui nous lie prévoit une révision de prix, indexée sur l'évolution de l'indice INSEE 1763856 publié sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.insee.fr/fr/accueil>

L'évolution de l'indice contractuel 1763856 sur la base du mois de SEPTEMBRE, mois de référence, correspond à une hausse de **0,929 %**.

(Indice Septembre 2020 = 107,5 / Indice Septembre 2019 = 106,51)

Cette hausse tarifaire s'appliquera à partir du 1er Janvier 2021.

Nous restons bien-sûr à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,

Stéphanie GUILLAUME
 Assistante de Service Clients
 Les Petits Plats
 02 41 25 37 18
s.guillaume@restoria.fr

enf 14,90^e → 15,04^e le repas = 3,76^e le repas.
 (3,73^e le repas)

No Pd cal: ~~6,11^e~~ 6,16^e → 6,20^e

Perla

Autre Persl. 6,11^e → 6,17^e

Restoria: Liton 2,85^e TTC 5,5% Maternelle → 2,88^e
 2,99^e TTC primaire → 3,02^e
 3,45^e TTC. Pd cal Adulte - → 3,68^e.